LA FORTERESSE EUROPÉENNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Là aussi pas une maison n'est intacte. Des rues entières, des places offrent ces aspects désolés qu'on voit aux ruines romaines de l'Afrique du Nord. Mais là oas, du moins, ce n'est que le temps qui a eu raison de la brique et de la pierre et il a laissé debout des vestiges qui conservent quelque grandeur et quelque beauté mutilées. Ici la barbarie déchaînée n'a laissé que laideur et misère et le spectacle lève le cœur autant qu'il l'attriste.

Cependant à Lorient, il est remarquable que les ponts, les gares et les voies de chemin de fer sont intacts. Et cela est si surprenant qu'invinciblement la question se posait à moi : Pourquoi ? Des ponts, des rails, une gare, est-ce donc si difficile à atteindre pour des gens qui ont fait une telle dépense de projectiles pour démolir d'humbles habitations ? Ou alors ont-ils calculé qu'ils en auraient besoin si jamais ils tentaient un débarquement de ce côté et le réussissaient ? Ou bien encore ont-ils intérêt à n'accomplir ces destructions qu'au moment de leur offensive décisive, afin qu'on n'ait pas le temps de les rétablir ?

Toutes ces hypothèses se présentaient à la fois à mon esprit sans qu'aucune s'imposât.

Mais un autre problème chassait bientôt ces préoccupations. Pourquoi songeai-je, ces inutiles et injustifiables destructions de villes entières qui n'ont pas, par elles-mêmes, d'intérêt stratégique.

Je comprends bien, à la rigueur, que les Anglais aient cherché à détruire des arsenaux, des fabriques, des bases de sous-marins, mais tout cela se trouva à l'intérieur du port et dans le voisinage de la mer.

Rien de militaire ne justifie la destruction d'une ville entière et rien ne l'excuse. Car on ne fera croire à personne que ces ruines puissent être portées au compte des erreurs inévitables de tirs et de la dispersion normale des projectiles même lancés de très haut.

Le plus curieux, c'est que les objectifs militaires eux-mêmes, buts utiles de ces expéditions dévastatrices, ne sont même pas endommagés. C'est en vain qu'on a voulu faire croire, par exemple, que les formidables abris de sous-marins auraient été atteints au point de ne plus offrir de sûreté.

C'est entièrement faux. Les bases de sous-marins sont intactes.

Alors, c'est que la ruine est donc voulue, calculée.

C'est donc que les Anglais ont voulu produire un effet de peur, de terrorisme tout en faisant retomber sur les occupants par un raisonnement un peu trop simpliste, les responsabilités de ces dévastations. Il est facile de dire « Si les Allemands n'étaient pas là, les Anglais ne viendraient pas ».

Non, le bon sens se révolte contre ces déductions spécieuses. Si les Anglais veulent détruire une base en épargnant autant que possible leurs mis français ces bonnes poires de Français ces excellents mercenaires de Français sur lesquels ils comptent encore pour les guérillas envisagées at la bataille des rues, qu'ils aient donc le courage de descendre à hauteur convenable et de lâcher leurs engins à coup sûr.

Ainsi leurs expéditions seront peut-être utiles et non pas seulement criminelles.

Elles ne servent jusqu'à présent qu'à démontrer clair comme le jour, que les Anglais ne songent qu'à supprimer purement et simplement des ports français, dont la concurrence et les activités pourraient un jour gêner l'industrie, le commerce et le trafic anglais, lesquels auront grand besoin, à la paix et quelle qu'elle soit, de se remettre des coups terribles que leur portent leurs propres alliés l'Amérique en tête.

C'est pure barbarie terrorisme, rivalité de gens orgueilleux qui mont à la place du cerveau qu'une balance à peser l'or et les épices.

Les dégâts causés par le bombardement de Reggio de Calabre

Rome, 25. — Les bombes explosives et incendiaires que les aviateurs ennemis ont lancées sur la cathédrale de Reggio Calabre, ont détruit la chapelle du Saint-Sacrement, classée comme monument national. Le séminaire épiscopal a également été mis en ruines.

Les églises de Sainte-Lucie, de Saint-Augustin et de Saint-Paul ont subi de graves dégâts.

Les avions ennemis ont, de plus, causé d'importantes destructions au cimetière de Villa Dan Giovanni.

La terreur règne en Tunisie

Paris, 25. — On mande de Tanger au « Paris-Midi » que la police internationale mise sur pied par les Américains a déchaîné une véritable terreur en Tunisie contre les Français et indigènes restés fidèles au maréchal Pétain. Le chef de la préfecture maritime de Bizerte, l'amiral Derrien, a été arrêté et traduit devant un conseil de guerre. De nombreux dignitaires musulmans ont été arrêtés à la suite de dénonciations émanant principalement de juifs. Tous les jours on signale des rencontres sanglantes mettant aux prises la population et les Anglo-Américains dans le centre et le Sud de la Tunisie.

CHURCHILL ADRESSE UN MESSAGE AUX MINEURS ANGLAIS

Amsterdam, 25. — L'agence Reuter annonce que M. Churchill vient d'adresser un message aux mineurs anglais.

« Il y a six mois déjà, dit-il entre autres, j'ai attiré votre attention sur la gravité de la situation en soulignant que si les écarts entre la production et la consommation charbonnière n'étaient pas comblés, la situation pourrait devenir très dangereuse pour l'Angleterre. Or, le ministre aux Combustibles m'apprend, en ce moment, que la production charbonnière est en régression. Je vous invite par conséquent à redoubler d'efforts.

APRÈS LA DISSOLUTION DU KOMINTERN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

tement entre des représentants des deux partis afin d'aplanir les difficultés qui jusqu'ici ont empêché de réaliser cette union.

...mais les travaillistes se méfient

Lisbonne, 25. — On mande de Londres :

D'après le « Daily Mail », les milieux du Labour Party ne croient pas possible l'admission de communistes au sein du parti, même après la dissolution du Komintern. Tom O'Brion, membre influent du Conseil fédéral des syndicats britanniques, aurait déclaré qu'il faut tout d'abord s'assurer que cette dissolution est réelle et « dans ce cas, aurait-il ajouté, le parti communiste devrait en tirer la conclusion logique et se dissoudre également. »

Le « News Chronicle » rapporte un propos de J. Marsheank, ex-secrétaire général du Syndicat des chemins de fer, d'après lequel « si le Komintern peut être dissous par la décision d'un seul homme, on doit pouvoir le rétablir d'un moment à l'autre et de la même façon ».

Ces motifs empêchent le Labour Party d'accueillir les communistes dans son sein.

Hull refuse de dire si Washington a influencé Staline

Genève, 25. — On mande de New-York :

Au cours de la conférence de presse, le secrétaire d'Etat Hull s'est refusé à répondre à la question qui lui avait été posée sur le point de savoir si les Etats-Unis avaient exercé quelque influence pour contribuer à la dissolution du Komintern.

D'autre part, le porte-parole du ministère de la Justice des Etats-Unis a déclaré que la dissolution du Komintern ne modifiait en rien l'attitude que son département avait adoptée à l'égard des communistes américains.

Une invite aux États américains d'avoir à reconnaître les Soviets

Buenos-Ayres, 25. — On mande de Montevideo :

M. Guani, vice-président de l'Uruguay, a annoncé que son pays se proposait d'inviter tous les Etats d'Amérique à reconnaître l'U. R. S. S. et à renouer des relations diplomatiques avec Moscou.

On rappelle à ce propos qu'en janvier dernier déjà, l'Uruguay s'est déclaré disposé à reprendre ses rapports avec le Kremlin.

Le communisme responsable de l'effondrement de la France

Istamboul, 25. — Dans un article consacré à la dissolution de la IIIe Internationale le « Cumhuriyet » sous la plume de Nadi, évoque l'activité de cette organisation qu'il rend responsable de l'effondrement de la France. Cette mesure, poursuit le journal turc, n'exclura d'ailleurs aucunement la création d'une quatrième et même d'une cinquième internationale. A nos yeux, cet événement est une question de politique intérieure des Anglo-Saxons et un moyen de réaliser la politique soviétique. Si la IIIe Internationale n'était autre chose qu'un organisme susceptible d'être dissous par décret, il serait très facile de la rétablir au moyen d'un nouveau décret.

Un aven bolcheviste

Bangkok, 25. — Selon Radio-Delhi, M. Roy, l'un des fondateurs de la IIIe Internationale, a déclaré que l'U. R. S. S. joue un rôle extraordinairement important dans la guerre mondiale actuelle. Une victoire des Soviets poserait les premiers jalons pour une révolution mondiale, basée sur l'idéologie communiste.

Un télégramme d'Eden à Molotov

Amsterdam, 25. — L'agence Reuter annonce qu'à l'occasion du premier anniversaire de la signature du traité anglo-soviétique, M. Eden a envoyé à M. Molotov, commissaire du peuple aux Affaires étrangères, un télégramme dans lequel il a déclaré qu'il était convaincu que, grâce au pacte anglo-soviétique, l'amitié unissant les deux pays n'avait cessé d'augmenter et que leur compréhension mutuelle était devenue plus grande.

LES GRÈVES DANS LES USINES AMÉRICAINES DE CAOUTCHOUC

Genève, 25. — On mande de Akron (Ohio) que la production des trois plus importantes usines américaines de caoutchouc travaillant pour l'industrie de guerre est pratiquement arrêtée depuis que 5.000 ouvriers qui continuaient le travail dans les usines Good-Year, déjà touchées par la grève, ne se sont plus présentés au travail.

ARRESTATION DE TERRORISTES EN ESPAGNE

Madrid, 25. — Après de longues recherches, la police vient d'arrêter les anarchistes Fernandez del Valle et Angel Gonzalès Rodrigues qui, à l'époque de la guerre civile avaient milité dans les rangs communistes et s'étaient rendus coupables de nombreux assassinats.

SUR LE FRONT DE L'EST

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

sont attaqués aux positions allemandes. Ils ont été chaque fois repoussés avec des pertes sanglantes. Dans le sud du front de l'Est, la Luftwaffe a bombardé, de jour et de nuit, des transports de troupes, des gares et des voies de chemin de fer ainsi que des ponts, principalement dans la région de l'embouchure du Don et près de Lissitchansk, Kupiansk et Izioum. De nombreuses bombes atteignirent des trains de ravitaillement, des hangars de locomotives et des gares de chemin de fer. Une grande quantité de matériel roulant a été détruit ou gravement endommagé. D'autres attaques aériennes furent dirigées contre les routes et les aérodromes à l'arrière des lignes ennemies. Les bombardiers ont été escortés par des chasseurs allemands qui, en chasse libre, ont abattu 10 appareils soviétiques.

10 avions soviétiques abattus sur les 11 qui tentaient un raid

Berlin, 25. — Une formation de 11 avions d'assaut soviétiques, protégée par des chasseurs, a tenté, le 24 mai, de faire un raid sur un aérodrome allemand au front de l'Est. Dix de ces appareils ont été descendus avant même d'avoir atteint leur objectif.

L'aviation et la D.C.A. finlandaises ont détruit 1.971 avions ennemis

Helsinki, 25. — Le commandant des escadrilles de reconnaissance finlandaises a déclaré aux journalistes que, depuis la reprise des hostilités contre l'U.R.S.S., l'aviation finlandaise avait remporté un grand nombre de victoires aériennes, tout en ne subissant elle-même que des pertes peu importantes.

L'ennemi a perdu, en combats aériens, 884 appareils. La D.C.A. en a abattu 492. Au total, les Soviets ont donc perdu 1.376 avions. Si l'on ajoute les pertes infligées aux bolchevistes pendant la première campagne d'hiver, on arrive à 1.971 avions ennemis abattus.

Avantages financiers aux familles des Français travaillant en Allemagne

Paris, 25. — La délégation générale du Gouvernement français dans les territoires occupés (Ministère de l'Economie nationale et des Finances) communique :

Il est rappelé que la loi du 1er mai 1943, publiée au « Journal Officiel » des 17-18 mai et relative aux avantages financiers consentis aux familles des Français partis travailler en Allemagne prend effet à compter du 1er juin courant.

Pour la période actuelle et jusqu'au 31 mai 1943, les employeurs restent, dans tous les cas, tenus de le faire, dans les mêmes conditions que précédemment, l'avance du demi-salaire. Ils s'exposeraient à des sanctions graves s'ils ne s'acquittaient pas de cette obligation dont l'Inspection du Travail est chargée d'assurer le respect.

D'autre part, pour qu'elles puissent obtenir, à compter du 1er juin le paiement de la délégation familiale instituée par la loi du 1er mai 1943, les familles intéressées sont invitées à se faire inscrire à la mairie de leur résidence.

Il est rappelé enfin que le règlement de la délégation familiale n'est pas applicable aux familles des ouvriers volontaires, c'est-à-dire de ceux qui sont partis entre le 1er juin et le 15 novembre 1942, qui continueront à recevoir de leurs employeurs le paiement du demi-salaire jusqu'à expiration de leur contrat de travail en Allemagne actuellement en cours.

LES MAGASINS DES COOPÉRATIVES ALLEMANDES DEVIENDRONT, APRÈS LA GUERRE, PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES

Hambourg, 25. — Le Dr Ley a déclaré, aujourd'hui, devant les représentants des commerçants hambourgeois, qu'après la guerre, les fabriques et les magasins des anciennes coopératives de consommation deviendraient propriétés particulières.

Après avoir fait l'historique de ces institutions dont les ouvriers avaient fait, il y a quelques décades, des entreprises destinées à les aider au point de vue du ravitaillement en produits de consommation, le Dr Ley a encore déclaré que, dans les dernières années, cette organisation s'était dépouillée de son caractère d'instrument politique.

Après la guerre, conclut-il, des anciens combattants qui possèdent les aptitudes nécessaires pourront reprendre les magasins des anciennes coopératves de consommation.

M. ERNEST JUDET VIENT DE MOURIR

On annonce la mort à l'âge de 92 ans, à Moutiers (Savoie) de M. Ernest Judet, ancien directeur du « Petit Journal » et de « L'Eclair ».

LA GUERRE AÉRIENNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

avoir perdu un seul navire. Les pertes subies par les équipages sont minimes.

Le raid terroriste sur Dortmund

Berlin, 25. — Le D.N.B. apprend qu'aux dernières constatations, le nombre d'appareils ennemis abattus lors de l'attaque terroriste sur Dortmund, s'est accru de 33 (comme renseigné dans le communiqué militaire allemand du 24 mai) à 44.

Ce sont, pour la plupart, des bombardiers quadrimoteurs des types Halifax Stirling Lancaster et Wellington.

Le major Lent, chevalier de l'ordre de la Croix de fer avec feuilles de chêne, a remporté, au cours de ces engagements, sa 60e victoire de chasse nocturne.

La Luftwaffe attaque une ville anglaise

Amsterdam, 25. — Reuter mande qu'une ville de la côte méridionale de l'Angleterre a été attaquée, aujourd'hui, par un grand nombre d'avions allemands.

L'ITALIE N'A PAS L'INTENTION DE S'EN TENIR A LA DÉFENSIVE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Une armée albanaise combattra aux côtés des troupes italiennes

Rome, 25. — On mande de Tirana à l'agence Stefani :

Dans un discours prononcé devant l'assemblée plénière du haut Conseil corporatif fasciste albanais, M. Ibohoya, président du Conseil d'Albanie, a déclaré que l'union personnelle entre son pays et l'Italie constituait la meilleure garantie pour l'indépendance et la souveraineté albanaise.

Il a conclu en disant que le cabinet s'occupait de la reconstitution d'une armée albanaise chargée de défendre, de concert avec les troupes italiennes, l'Albanie contre toute attaque ennemie.

A TOUS LES FRANÇAIS RAPATRIÉS DE TUNISIE

Vichy, 25. — Tous les Français, civils et militaires, fonctionnaires ou non fonctionnaires, rapatriés de Tunisie ou immobilisés dans la Métropole) depuis le 10 novembre 1942, sont instamment priés de se faire connaître sans retard et avant le 1er juin à l'Office de Tunisie, 9, rue des Pyramides, Paris (1er), pour la zone occupée, et Hôtel de l'Amirauté, Vichy, pour la zone non occupée.

Ils devront, en même temps, fournir les renseignements suivants :

Nom, prénoms du chef de famille, résidence actuelle avec adresse complète, situation de famille, résidence des membres de la famille, diplômes universitaires, poste occupé en Tunisie, date du départ de Tunisie (ou de l'immobilisation dans la Métropole).

Pour les fonctionnaires en service détaché, indication de l'administration d'origine, date du jour où le traitement a cessé d'être perçu.

En cas d'absence du chef de famille, la personne qui le remplace fournira les renseignements, en indiquant la situation actuelle dudit chef de famille.

Les fonctionnaires détachés des administrations publiques et les militaires de carrière adresseront à leur administration d'origine, sous le timbre du Cabinet du ministère, un double de la fiche de renseignements envoyés à l'Office.

DES PETITS NORDISTES EN VACANCES DANS LA NIÈVRE

Nevers, 25. — Soixante enfants de prisonniers du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais, invités à passer leurs vacances dans la Nièvre sont arrivés à Nevers. Ils sont invités par la maison départementale du prisonnier.

CINQ BANDITS OPÈRENT AU « CORON DE L'AMOUR » A FEIGNIES

Une bande de cinq malfaiteurs armés de revolver a pénétré, vers deux heures du matin, dans un débit situé à la frontière Aulnois-Quévy, au lieudit « Le Coron de l'Amour », près de Feignies.

Le débitant, M. Marcel Gallois, qui s'était levé, fut assommé d'un coup de matraque puis ligoté ainsi que sa femme.

Les bandits ayant fouillé toute la maison s'emparèrent d'une somme de 150.000 francs et de diverses marchandises.

La gendarmerie d'Aulnois-Quévy, alertée, recherche les malfaiteurs dont le signalement a été diffusé dans toutes les directions.

Informations Régionales

LÉGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS

La Légion des Volontaires Français rappelle aux anciens militaires de l'Armée d'armistice, qu'ils peuvent contracter un engagement dans les rangs de la L.V.F. Ils conserveront leur grade et bénéficieront de nombreux avantages : avancement, titularisation dans l'armée française de demain, soldes élevées, délégation aux familles.

Pour tous renseignements, les anciens militaires de l'Armée d'armistice peuvent s'adresser au siège de l'Inspection Régionale, 73, rue Faidherbe, à Lille, et dans toutes nos permanences.

Important cambriolage d'une ferme à Bettrechies

LE PÈRE DU PROPRIÉTAIRE QUI EN FUT L'INSTIGATEUR ET LES COUPABLES SONT ARRÊTÉS

M. Valence Debiève, 31 ans, cultivateur à *Bettrechies*, avait passé la soirée du dimanche chez des amis lorsqu'en rentrant chez lui à minuit il fut avisé par des douaniers que son père avait appelé au secours vers 23 heures.

Arrivé chez lui il constata que sa chambre à coucher avait eu la visite de malfaiteurs qui avaient pénétré par la fenêtre. Son armoire était forcée et le contenu : vêtements, linge et provisions éparpillés sur le sol. En outre, une boîte contenant 80.000 fr. ainsi que différents papiers avait disparu. La cave avait également été visitée et 19 kilos de beurre et du pain manquaient sur les rayons. Il prévint les gendarmes de Bavay qui accoururent sur les lieux et purent constater les dégâts.

Aussitôt, ils interrogèrent le père du fermier, M. Lucien Debiève, 74 ans, qui occupe deux pièces dans la maison de son fils mais vit en mauvaise intelligence avec celui-ci. Il déclara avoir entendu du bruit vers 23 h. Persuadé qu'il avait affaire à des cambrioleurs il avait demandé de l'aide mais n'était pas sorti de sa chambre.

Une voisine allait le contredire car elle rencontra Lucien Debiève ainsi que trois jeunes gens non loin de la ferme au moment du cambriolage.

Les promeneurs nocturnes furent recherchés et retrouvés. C'étaient Fortier Bernardin, 19 ans et les frères Jénart, 27 et 34 ans, de Roisin.

Interrogés sur l'emploi de leur temps ils se contredirent puis avouèrent avoir fait le coup à l'instigation du père Debiève.

Le butin fut retrouvé par les gendarmes de Roisin chez les Jénart et restitué à M. Valence Debiève.

Lucien Debiève, Fortier et les deux Jénart ont été dirigés sur la maison d'arrêt d'Avesnes.

Crimes contre la natalité

TROIS FEMMES ARRÊTÉES A HÉNIN-LIÉTARD ET MONTIGNY-EN-GOHELLE

M. Fontaine, juge d'instruction, a placé sous mandat de dépôt et fait écrouer à la prison, Julie Bodart, 54 ans, dite « la boiteuse », fille publique, demeurant à **Hénin-Liétard**; Verlaine Damiens, 30 ans, cabaretière, même localité, et Marcelle Bertan, née Ruffin, 24 ans, ménagère à **Montigny-en-Gohelle**, arrêtées par la police de Montigny-en-Gohelle pour crime contre la natalité.

Verlaine Damiens et Marcelle Bertan avaient eu recours aux pratiques délictueuses de Julie Bodart.

Devant le juge d'instruction, Julie Bodart a passé des aveux complets. Elle exerce ses « talents » depuis 1914.

Elle a avoué avoir pratiqué une trentaine d'avortements rien que depuis trois ans.

Elle ne fixait aucun honoraire et « travaillait » suivant la générosité de ses clientes.

Il y a quelque temps elle « opéra » pour deux pernods seulement.

Le magistrat instructeur va poursuivre l'enquête afin d'établir toute l'ampleur des méfaits commis par la matrone.

De nombreux bidons à lait volés dans la région de Croisilles

M. Adrien Capron, laitier, ramasseur officiel, demeurant à Quiéry-la-Motte apprit par sea chauffeur que depuis quelque temps ses bidons à lait disparaissaient dans la région de Croisilles.

Les gendarmes furent avisés et une enquête s'ouvrit.

Une surveillance active fut établie à proximité des fermes devant lesquelles les bidons sont déposés.

De cette surveillance, il a été établi que les bidons étaient enlevés par une personne venant en automobile genre camionnette portant l'indication d'une maison de commerce de Douai.

Des témoins ont été entendus. MM. Stanislas Socoloski a vu prendre deux bidons à la porte de la ferme Lansel; Tsbary-Drapier à Lagnicourt a vu deux bidons enlevés au dépôt du village; Armand Demiautte, maréchal à Mory a lui aussi, vu deux bidons emportés de la porte de la ferme de Mme Lansel et Mme Sorrant-Legry à Lagnicourt a constaté la disparition de deux bidons après le passage de la camionnette dont on connaît l'indication.

Le préjudice subi par M. Adrien Capron s'élève à 4.800 fr. L'enquête se poursuit.

Lisez

LES SPORTS DU NORD

le grand hebdomadaire régional

EN VENTE LE SAMEDI

LE NUMÉRO : UN FRANC

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Un mauvais fils, avait frappé sa mère, à Guarbecque

IL ÉCOPE 8 ANS DE RÉCLUSION

Mardi matin, comparaissait devant la Cour d'Assises du Pas-de-Calais, Gilbert Martiaux, 19 ans, ouvrier d'usine, à Guarbecque, accusé de coups à ascendent.

C'est le 8 octobre 1942 que Martiaux porta un violent coup de pied à sa mère après lui avoir reproché de ne pas lui donner assez de viande.

Quelques jours plus tard, une discussion survenait entre lui et son père. Sa tante et sa mère intervinrent pour éviter une bataille entre les deux hommes. Furieux, Martiaux allait dénoncer faussement son père quelques instants plus tard.

Enfin, le lendemain, il menaçait sa mère et sa tante de leur faire « leur affaire ».

Martiaux est considéré comme un bon ouvrier, sobre et économe, mais violent. Il frappait souvent ses frères et sœurs plus jeunes et même sa mère.

Son attitude vis-à-vis de ses parents était d'ailleurs déplorable.

Après réquisitoire de R. Robinson, substitut du Procureur et plaidoirie de Me Duyme, du barreau de Saint-Omer, la Cour et le jury se retirent pour délibérer.

Gilbert Martiaux est condamné à 8 ans de réclusion.

Complice dans plusieurs cambriolages, André Deprez, mineur à Liévin,

EST CONDAMNÉ A 6 ANS DE RÉCLUSION ET 10 ANS D'INTERDICTION DE SÉJOUR

Dans une précédente session avait été jugée une affaire de vols qualifiés commis dans la cité de la fosse N. 9 des Mines de Lens.

Antony Delinge, manœuvre, à Liévin, qui était le principal accusé fut condamné à 10 ans de réclusion. Delinge avait commis seul plusieurs cambriolages. Il eut comme complices : André Deprez, 31 ans, mineur, à Liévin et Ernest Comte. Ce dernier écopa 4 ans de prison.

Deprez n'avait pas pu être jugé à cette époque, car il était en fuite. Par la suite, on l'a retrouvé et arrêté.

M. Robinson, substitut, prononce le réquisitoire.

La défense de l'accusé est assurée par M. Bigourot, du barreau de St-Omer.

Deprez est condamné à 6 ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour.

Théodore Motryckx, de Beuvry condamné à mort par contumace

A la dernière session, furent jugés Wilk, Rusin, Lozynyk, Trzaskowski et Magdziar, accusés de vols qualifiés et meurtre et tentative de meurtre. Les vols avaient été commis à la distillerie Clément et Debombecque, à Nœux-les-Mines. Au cours de la dernière expédition, les voleurs tirèrent sur les gendarmes et l'un de ceux-ci fut tué.

Les accusés reconnaissent leur participation aux vols, mais rejetèrent le meurtre sur Théodore Motryckx, 33 ans, demeurant à Beuvry, qui était en fuite.

Jugé par contumace, Motryckx est condamné à mort.

LA FÊTE DES MÈRES A VICHY

DEUX MAMANS DE LA RÉGION DU NORD SERONT REÇUES PAR LE MARÉCHAL

Le Maréchal, dont on connaît tout l'intérêt et l'affection qu'il porte à la famille, a voulu à l'occasion de la Fête des Mères, honorer tout particulièrement les vaillantes mères de nos familles françaises.

A cette intention, dans toutes les régions de France, les Centres de Coordination et d'Action des Mouvements Familiaux ont proposé aux Délégations Régionales à la Famille des noms de mères médaillées des promotions 1942 et 1943, choisies de préférence parmi les personnes de condition modeste et souffrant particulièrement de la situation présente. Ces « mamans » se rendront à Vichy le 30 mai, jour de la Fête des Mères.

Le voyage et l'hébergement à Vichy seront offerts par le Commissariat Général à la Famille à chaque mère accompagnée d'une seule personne de sa famille ; le déjeuner du dimanche sera offert par le Maréchal qui recevra, vers 11 h. 30, les mères de famille et leur remettra leur diplôme de la Médaille de la Famille Française. Une matinée récréative occupera l'après-midi.

Parmi les noms proposés par les Centres Départementaux de Coordination et d'Action des Mouvements Familiaux, la Délégation Régionale à la Famille, après accord avec la Préfecture, a retenu les suivants :

Pour le département du Nord : *Mme Peudevynck*, domiciliée 5, rue Franklin, à Mons-en-Barœul, ainiatrée d'Hellemmes, mère de 8 enfants, médaille d'argent, dont le mari est employé aux T.E.L.B. ;

Pour le département du Pas-de-Calais : *Mme Sénéchal-Herduin*, domiciliée à Sainte-Catherine-lez-Arras, mère de 10 enfants, médaille d'or, dont le mari est employé à la S.N.C.F.

Ces deux familles jouissent d'une excellente réputation et ont donné à leurs enfants une bonne éducation.

Mme Peudevynck sera accompagnée de son mari ; Mme Sénéchal de sa belle-sœur, Mme Herduin-Théret.

DES PRISONNIERS ENVOIENT DE LEURS NOUVELLES

Cinq de nos lecteurs attendent dans un bourg d'Allemagne que la liberté leur soit rendue. Avec plaisir et régulièrement, ils reçoivent notre journal, ce qui leur fait beaucoup de bien. Aussi, en souhaitant la relève, ils nous adressent leur souvenir et ils clament « leur espoir dans le redressement de la Mère-Patrie ». On les voit : Marcel LONGUÉPÉE, de Monceaux, homme de confiance du Kommando ; Gyrille GRASSARD, de Quiévy-en-Cambrésie ; Henri WUILLEMIN, de Montdidier (Somme) ; Pierre BOUQUILLON, de Flers-lez-Lille ; Paul PLANCQ, de Faches-Thumesnil, cinq bons camarades au moral excellent. Ils n'oublient pas... (Ph. privée)

Aux veuves dont le mari a été victime d'un bombardement

La « *Délégation Régionale à la Famille* » communique :

Les veuves chargées de famille dont le mari a été victime d'un bombardement en dehors de son travail rencontrant des difficultés pour recevoir de certaines caisses de compensation, les allocations familiales prévues par la loi du 9 septembre 1942, la « Maison de la Famille », 141, rue du Molinel à Lille, a demandé à M. le Ministre du Travail de lui faire connaître si ces mères de famille devaient attendre pour bénéficier de ces dispositions, comme le prétendent ces caisses de compensation la promulgation de l'arrêté inter-ministériel prévu à l'article 5 de ladite loi ou si le paiement de ces prestations devait être continué par la caisse de compensation qui en assurait le règlement au moment du décès.

La Direction du Travail a répondu que la veuve dont le conjoint a été victime d'un bombardement en dehors de son travail doit être prise en charge par la Caisse de Compensation qui assurait le service des allocations familiales au moment du décès de son conjoint. Il n'y a donc pas lieu de prendre en considération la pension de victime civile dont peut bénéficier cette mère de famille.

La collecte agricole des Flandres en faveur des enfants de nos cités

Nous avons signalé en son temps la collecte organisée du 3 au 26 avril à l'appel du Secours National et de M. Constant, sous-préfet de Dunkerque, par la Corporation paysanne de l'ancien arrondissement d'Hazebrouck en faveur des populations des villes et tout particulièrement des enfants.

C'est près de 375 tonnes de denrées pour un montant de 1.410.000 fr. que les Flandres ont offertes au Secours National depuis le début de cette année. Et cet apport s'ajoute aux contributions de deux francs au quintal de blé et d'un franc à la tonne de betteraves que la Corporation paysanne demande à ses membres pour aider le Secours National dans sa lutte contre la misère.

L'effort important des campagnes en faveur des populations des villes est trop souvent méconnu. Aussi convient-il de le souligner.

Soulignons aussi l'importance de l'action du Secours National pour réapprendre aux Français à s'aimer et à s'entr'aider, condition nécessaire à l'union et au redressement de notre pays.

CERTIFICATS D'ÉTUDES CLASSIQUES ET MODERNES DU PREMIER CYCLE

Les épreuves écrites commenceront le lundi 31 mai à 8 heures (appel à 7 h. 30) au centre unique de Lille, Lycée de filles, rue A.-Leleux. Les candidats ayant demandé leur inscription dans les centres d'Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Maubeuge, Valenciennes devront se présenter à Lille.

Les candidats sont informés :

1° Qu'ils doivent apporter du papier pour le dessin (épreuve facultative) qui aura lieu le mercredi 2 juin 1943 de 8 h. 30 à 10 h. 30 ;

2° Qu'ils devront verser la somme de 7 fr. pour les feuilles de composition qui leur seront distribuées.

Ils apporteront en outre du buvard, papier brouillon sans écriture aucune, porte-plume, règle, encre noire.

L'épreuve facultative d'enseignement ménager n'aura pas lieu.

Les candidats désirant subir l'épreuve facultative d'éducation physique (garçons) se présenteront le vendredi 4 juin à 8 h. dans les centres d'examen où auront lieu les épreuves orales du Brevet Elémentaire (centre mentionné sur la demande d'inscription) :

Avesnes : Collège moderne de filles.
Cambrai : Collège de garçons.
Dunkerque : Collège mixte.
Douai : Collège moderne de garçons.
Lille : Collège moderne J.-Macé, boulevard des Ecoles.
Maubeuge : cours complémentaire garçons.
Valenciennes : Collège moderne de garçons.

LILLE RECHERCHE...

La Mairie de Lille nous communique l'avis ci-après qui ne présente aucun caractère de gravité mais que motive l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de toucher l'intéressé.

La famille du militaire LEROY René, E.M., 3e Bon, est priée de vouloir bien, au plus tôt, ou se présenter ou faire connaître son adresse actuelle à la Mairie de Lille, secrétariat général (aile du Beffroi, 2e étage).

La Charte du Travail n'est pas l'organisation de la misère

Recevant les délégués à la Propagande Ouvrière, le 8 mai dernier, M. Lagardelle, ministre du Travail, leur déclara :

« Je comprends l'impatience ouvrière et votre propre impatience, mais je vous demande de bien vous persuader de ceci et de le faire comprendre aux ouvriers. La Charte du Travail n'est pas un simple texte que l'on promulgue et que l'on peut appliquer dès le lendemain, c'est une grandiose institution à créer ».

Tout récemment un ingénieur de nos amis nous expliquait que les ouvriers de son usine suspectaient la Charte du Travail d'être ni plus ni moins que l'organisation de la misère. Il ajoutait qu'à la rigueur on réussirait à faire comprendre aux ouvriers que la situation actuelle ne permet pas de larges réalisations sociales mais qu'on ne réussira jamais à leur faire admettre toutes les petites manœuvres de certains patrons qui n'ont rien appris ni surtout rien abandonné de leur mentalité rétrograde. Toutes ces petites manœuvres parfois malhonnêtes sont considérées par les ouvriers — à tort assurément — d'être accomplies dans le cadre et sous le couvert de la Charte du Travail.

En voici un exemple :

Le 1er juillet 1942, Monsieur le Préfet du Nord, Préfet de la Région de Lille, prit un arrêté aux termes duquel les tarifs horaires dans la métallurgie du Nord et du Pas-de-Calais étaient augmentés dans de notables proportions. On aura une idée de ce que devaient être ces nouveaux tarifs par l'article 6 de l'arrêté préfectoral qui précise :

« Les employés de tous âges ainsi que les agents de maîtrise, recevront une augmentation de 20 % sur les salaires payés après l'application de la loi du 23 mai 1941 ».

Pour sauvegarder les intérêts des ouvriers travaillant aux pièces, à la prime ou à la tâche, l'article 10 de l'arrêté stipulait :

« Les tarifs aux pièces, à la prime, à la tâche, etc..., doivent être calculés de façon qu'un ouvrier de rendement normal dans la profession et placé dans des conditions également normales de travail perçoive une rétribution de 10 % supérieure au salaire minima de sa catégorie ».

Or, dans certaines usines, le patron a manœuvré de telle manière et a revu la question des normes de production dans un esprit tel qu'après l'application du décret préfectoral, les salaires restaient les mêmes qu'avant. Plus fort encore, nous avons sous les yeux des fiches de paie qui indiquent qu'un certain nombre d'ouvriers gagnaient moins depuis l'arrêté préfectoral.

Il n'en faut pas plus pour que les ouvriers ignorants accuse le Préfet, le Gouvernement et la Charte du Travail d'être des instruments de la réaction sociale et de l'organisation de la misère ouvrière alors que seuls sont responsables des patrons qui n'ont pas voulu entendre le Maréchal lorsqu'il leur demanda d'être les premiers à comprendre leur devoir d'hommes et de Français.

La Délégation Régionale du Ministère de l'Information à la Propagande Ouvrière

P. S. — Pour toutes informations et demandes de renseignements, les ouvriers, ingénieurs et patrons peuvent toujours écrire à nos services, annexe de la Préfecture, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

SYNDICAT RÉGIONAL DES CHEVILLARDS

L'assemblée générale annuelle aura lieu samedi 29 mai à 10 h., au Café Français, 5, Grand Place, à Lille.

Au cours de cette assemblée, à laquelle assisteront M. le Président de la Fédération Nationale de la Boucherie en Gros et du Commerce en gros des viandes, ainsi que MM. les vice-présidents, M. André Debessac, délégué général de la Fédération, développera les questions qui, actuellement, intéressent tous les membres du Syndicat, notamment de l'organisation corporative de l'abatage et du commerce en gros des viandes.

Ceux qui n'ont pas encore fourni leur photographie pour l'établissement de la carte fédérale professionnelle qui est actuellement réclamée d'urgence, voudront bien la déposer au bureau à l'entrée de la salle de séance.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 27 mai 1943. — Soleil : Lever à 5 h. 58. — Coucher à 21 h. 38.

Aujourd'hui : Saint-Ildebert. — Demain : Saint-Olivier.

UN MARI DE PREMIER CHOIX

Par MAX DU VEUZIT

53

La délaissée ne pouvait que croire en eux :

— Je vous remercie, j'ai confiance en vous. Mais... c'est tellement subtil... j'ai peur.

— Ne craignez rien, madame ; si la subtilité n'existait pas, il se trouverait sûrement un avocat pour l'inventer. La subtilité, mais c'est notre élément !... Nous savons y nager à l'aise !

Le notaire tapota paternellement la main de Claude, l'avocat lui baisa galamment le bout des doigts. Tous deux affirmèrent :

— Ayez confiance, madame, tout s'arrangera !

« Eux aussi, pensait la jeune femme. Décidément, c'est la formule consacrée : cette bonne Jousserand me dit la même chose avec je suppose, le même manque de conviction... Je ne vois pas du tout ce qui pourrait s'arranger... ni comment ?

Elle soupira.

Tous les encouragements de ces gens de robe lui faisaient l'effet de médicaments très mauvais à absorber.

Leurs conseils lui semblaient plus désastreux que le mal, mais ils flattaient son orgueil, et elle était inapte à décider autre chose de plus ingénieux.

« Et dire que tout cela est de ma faute, songeait-elle, dépitée. Ça ! c'est le pire de tout ! »

Car, maintenant, elle connaissait le remords dans toute son ampleur. Chacun de ses actes, vis-à-vis de Didier, lui apparaissait absolument comme une stupidité dont son mari bénéficiait dans son jugement.

A cause de ses maladresses successives, le divorce devenait nécessaire, et, dans le fond de son cœur, Claude ne s'y résignait pas sans hésitation. La séparation ne la charmait pas du tout.

D'abord, c'était un gros échec pour son amour-propre ! Divorcer, c'était avouer la faillite de ce mariage que les gens raisonnables n'avaient pas approuvé... auquel ils avaient prédit la plus brève durée et le plus triste avenir... Elle allait donner raison à leur fâcheuse perspicacité.

« Tant pis, après tout ! »

Claude était trop habituée à n'en faire qu'à sa tête pour attacher sérieusement une grande importance à l'opinion de son entourage.

Ce qui lui faisait davantage peur, c'était la question elle-même du divorce. Elle craignait que la manœuvre ne réussît trop bien :

Parce qu'un divorce, comme elle l'avait dit à Jousserand, c'est définitif !

Et Claude était de moins en moins sûre de vouloir réellement divorcer.

Des longues explications que lui avaient fournies Mes Floch et Kransin, elle n'avait retenu qu'une qui lui paraissait être de la plus haute importance : précédant le divorce, il y avait ce qu'on appelle l'audience en conciliation, à laquelle les conjoints sont tenus par la loi d'assister.

— Alors, M. Valencourt y sera ? avait demandé la délaissée d'un ton neutre, bien que ce fût pour elle la seule chose vraiment intéressante.

— Obligatoirement, avait répondu l'avocat.

Et Claude, ravie, avait abondé dans le sens des conseils du maître, qui estimait que la séparation était le seul moyen de mettre fin à une situation anormale, susceptible d'entraver de façon intolérable l'avenir de cette femme jeune, riche, charmante et qui pouvait prétendre à toutes les joies de l'existence.

Puisqu'il existait pour elle une occasion de revoir son mari, Claude estimait que c'était une raison suffisante pour qu'elle demandât le divorce.

« Je ne puis pas le rejoindre autrement ! se répétait-elle avec une sorte de rage. Tant pis pour lui ! Après que nous nous seront trouvés en face, une fois encore, advienne que pourra ! »

XXXI

Le jour tant attendu, et en même temps très redouté, arriva pour Claude.

Elle avait été convoquée au Palais pour treize heures.

La jeune femme n'avait jamais mis les pieds au Palais de Justice, sauf pour aller visiter, lorsqu'elle était encore enfant, la Sainte-Chapelle. Elle en avait conservé un souvenir confus d'ogives et de vitraux multicolores dans un monument de pierres sombres très dentelées, quelque chose de solennel, de très ancien et d'imposant.

Or, l'huissier à chaîne argentée à qui elle venait de montrer sa convocation, la dirigeait par un long couloir peint en vert et en brun, vers un banal escalier aux larges marches de bois.

En haut, après avoir gravi trois étages, elle se trouva dans une longue galerie éclairée par des fenêtres très ordinaires, et qui n'avait rien de moyenâgeux, ni de solennel.

Cette galerie constituait une sorte de terrain neutre entre la salle d'attente des femmes et celle des hommes. Au milieu, se trouvait le bureau du juge, dont on ne voyait que la petite porte fermée.

Des huissiers circulaient, empêchant courtoisement par leur seule présence, toute communication entre les salles des extrémités... entre les adversaires, serait-il plus exact de dire.

Claude s'assit, résignée d'avance à une longue attente, au milieu d'un grand nombre de femmes arrivées avant elle et qui, normalement, devaient également être appelées les premières, Thémis en ce milieu du vingtième siècle, n'admettant pas le tour de faveur.

La jeune femme regarda ses compagnes les unes après les autres. Il était un point de ressemblance entre elles toutes : un air de précoce gravité... une gravité faite de désillusions, de fatigues et de chagrins ! Toutes celles qui étaient rassemblées en ce lieu avaient vu plus ou moins vite et plus ou moins complètement, leur premier rêve de bonheur envolé.

Aucune n'était appelée à retrouver l'insouciance de la vingtième année, la tranquille légèreté d'avant le mariage !

Un avocat était venu s'asseoir entre la femme de Didier Valencourt et une dame en costume sombre, il donnait à celle-ci de longues explications.

On l'entendait, de temps en temps, nommer les enfants... Il devait y avoir là un véritable drame et la femme avait une expression douloureuse et farouche.

Claude la considérait avec une sorte de crainte et de respect : combien cet être avait dû souffrir !... et combien longtemps ! Elle n'était plus jeune. Quelle patience, ou quel pauvre amour lui avait fait supporter une vie qui, finalement, lui était devenue intolérable ?

A côté de ce cas tragique, celui de Claude semblait à celle-ci un enfantillage.

N'avait-elle pas joué au mariage, et joué sans risque, protégée par sa fortune comme par un bouclier ?

Elle avait joué au mariage blanc ! Et maintenant... ne jouait-elle pas au divorce ?... Seulement, le jeu était devenu poignant !

Claude, maintenant pensive, baissa la tête et plia les épaules sous des pensées trop lourdes qui se teintaient de plus en plus de gris.

Chaque fois que l'huissier clamait un nom elle tressaillait et regardait s'éloigner la femme qui se dirigeait vers le cabinet du juge, pendant qu'à l'autre bout de la galerie un homme, répondant également à l'appel de son nom, disparaissait par la même porte.

Le couple allait vers son destin...

Parfois, l'entrevue se liquidait en quelques minutes ; les époux étant résolus dans leur désir de séparation, il ne fallait que le temps au juge de leur poser les questions d'usage, et au greffier d'enregistrer leurs réponses négatives.

Mais, quelquefois aussi, c'était plus long, beaucoup plus long...

Et Claude songeait avec angoisse que derrière la petite porte close, il devait y avoir des discussions passionnées où se jouait le sort de deux existences...

Pour elle, c'était l'inconnu qui allait sortir de ce mystérieux cabinet du juge..., le dé de la chance qui allait tomber pour ou contre son bonheur...

Alors, pour fuir l'affolement de ses pensées, elle essayait de s'intéresser à nouveau aux femmes qui l'entouraient.

Beaucoup ne tenaient pas en place... quelques-unes se rapprochaient des groupes où des confidences étaient échangées ; d'autres, hardiment, sortaient de la salle et faisaient quelques pas dans la galerie, cherchant à apercevoir, à l'autre bout, le mari qui pouvait en avoir fait autant.

Les huissiers fermaient les yeux tant que les deux rangs restaient suffisamment distants, mais ils empêchaient avec une courtoise fermeté, tout rapprochement ou tout échange de paroles qui auraient pu risquer de devenir violents.

Une petite femme brune, aux yeux hardis, qui était restée assez longtemps en dehors de la porte, rentrait, l'air très excité. Allant se replacer sur la banquette, auprès d'une bavarde larmoyante, elle lui lança, en confidence :

— Le « mien » est là... je l'ai vu... et lui aussi m'a vue ! Il est devenu tout pâle, ma chère ! Et il laisait des yeux ! Oh ! là ! là !

— Vous ne lui avez pas parlé ?

— Non, bien sûr !... On s'en est assez dit, des mots !... Vous pensez ! depuis quatre ans qu'on se chamaille, jour et nuit... j'en ai marre, autant dire !

— Tout de même, dit l'autre rêveusement, on peut bien se chamailler... ce n'est pas grave... Tant qu' « il » est là, ça peut aller ! Mais quand « il » est parti... qu'est-ce que vous voulez faire ?

Claude avait dressé l'oreille.

Sous les paroles vulgaires, un cœur souffrait de la même souffrance que la sienne !

« Quand il est parti... qu'est-ce que vous voulez faire ? »

(A suivre).